LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

LIVRET HIVERNAL

Benjamins/Minimes

2017/2018

- Calendrier
- Conditions de participation
- Minima

Partenaires officiels

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Casino restauration · AG2R LA MONDIALE

Sommaire

✿✿✿✿✿✿

Epreuves Combinées minimes P . 3

Pré-régionaux cross P . 4

Régionaux cross et intercomités P . 5

Interligues cross – épreuve nationale P . 6

Finale régionale triathlon en salle minimes P . 7

Matchs hivernaux en salle intercomités P . 8

Quota jury et Contacts CRJ P . 9

Epreuves combinées minimes

❀❀❀❀❀❀

Championnat Auvergne-Rhône-Alpes d'épreuves combinées minimes
Samedi 27 janvier 2018 – Lyon (69) – Halle Stéphane DIAGANA

1 - Présentation de l'épreuve :

Les Régionaux d'Epreuves Combinées Minimes sont organisés indépendamment des épreuves CJES.

2 - Conditions de participation :

Engagement sans condition de minima. Les entraîneurs veilleront à ce que les épreuves techniques aient déjà été pratiquées auparavant.

Engagement des athlètes en ligne sur le site AURA du jeudi 11 janvier au mercredi 24 janvier 23h59.

3 - Autres informations :

Engagement du jury en ligne sur le site AURA du jeudi 11 janvier au mercredi 24 janvier 23h59.

Compte tenu du nombre important d'athlètes AURA attendus sur cette compétition, aucun engagement hors ligue ne sera accepté.

Les horaires seront consultables sur le site AURA.

CROSS

❀❀❀❀❀❀

Pré-régionaux de cross Benjamins et Minimes
28 janvier 2018
AURA Zone Est à Valence (26) *à confirmer* et AURA Zone Ouest *à déterminer*

1 - Présentation de l'épreuve :

Cross organisés sur 2 sites
- zone Est : pour les comités 01, 07-26, 38, 73 et 74 à Valence (26) (à confirmer)
- zone Ouest : pour les comités 03, 15, 42, 43, 63 et 69 (lieu à déterminer)

Classements individuels et par équipes de club (4 athlètes) dans chacune des catégories.
Cette épreuve est l'ultime étape des championnats individuels et par équipe de cross Benjamins et par équipe de club en minimes. Elle est qualificative pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross à titre individuel en minimes.

2 - Conditions de participation :

>Athlètes ayant participé aux départementaux de cross 2018
Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA, à effectuer par les responsables de club, pour tous les athlètes, titulaires d'une licence compétition, ayant été classés lors des championnats départementaux de cross 2018 - date limite mercredi 24 janvier 2018 23h59.

>Athlètes n'ayant pas participé aux départementaux de cross 2018
Engagements gratuits en ligne sur le site AURA par les responsables des clubs jusqu'à la date limite du mercredi 24 janvier 2018 23h59. A partir du jeudi 25 janvier, toute autre demande de qualification exceptionnelle devra être accompagnée d'un chèque de 15 € à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme.

3 - Autres informations :

>Les équipes sont constituées automatiquement en prenant en compte l'ordre d'arrivée.
>Pas de dépôt d'équipe à l'avance
>Pas de dérogation pour permutation de zone.
>Les horaires seront consultables sur le site AURA.
>Podiums individuels et par équipes

Championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross individuel minimes – Challenge Bobin intercomités minimes
18 février 2018 à Aix les Bains (73)

1 - Présentation de l'épreuve :

Ce championnat régional est également support des ½ finales du championnat de France de cross pour les catégories CJESM.
Classements individuels MIF et MIM
Classement par équipes de comité MIF (8 athlètes) MIM (8 athlètes) + mixte MIF/MIM (6+6 athlètes).
Cette épreuve permet la sélection en équipe Auvergne Rhône Alpes minimes pour l'interligues minimes de cross se déroulant dans le cadre du championnat de France de cross (voir page suivante).

2 – Qualification à titre individuel :

Les 30 premiers arrivants MIF et MIM de la Zone Est et de la Zone Ouest sont qualifiés à titre individuel.

3 – Challenge Robert BOBIN

Ce Challenge intercomités est réservé aux minimes.
Chaque Comité pourra engager une sélection de 8 à 20 minimes filles et 8 à 20 minimes garçons.
Cette rencontre se déroulera dans le cadre du championnat régional de cross, ½ finales du championnat de France et se déroulera durant les courses minimes pour lesquelles des athlètes ont été qualifiés à titre individuel. Ces athlètes pourront bien évidemment être intégrés à l'équipe de leur comité.
3 Challenges seront délivrés : Classement féminin, classement masculin et classement mixte.
Classement par sexe : Les 8 premiers marquent les points, une équipe 2 sera classée si au moins 16 athlètes terminent l'épreuve.
Classement mixte : les 6 premiers garçons + les 6 premières filles marquent les points.
Les 3 premières équipes Minimes Filles, Minimes garçons et mixtes seront récompensées.
En individuels, les 3 premières Minimes Filles et les 3 premiers Minimes garçons seront récompensés.
Obligation de porter un maillot aux couleurs de son comité. (sauf pour les qualifiés individuels ne faisant pas partie d'une équipe de comité).

4 – Engagements et Informations complémentaires :

Tous les participants doivent être à jour de leur licence au plus tard la veille de la compétition.
Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
Les athlètes qualifiés à titre individuel sont engagés par défaut, les clubs doivent désengager en ligne ceux qui ne participent pas au plus tard le mercredi 14 février 2018 23h59.
Les compositions d'équipes de comité doivent être communiquées par e-mail au plus tard le mercredi 14 février à CRJ AURA.
Les horaires seront consultables sur le site AURA.

Match interligues de cross Minimes
Samedi 10 mars 2018 (et dimanche 11 mars)
à Plouay (BRE)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette nouvelle épreuve par équipe de ligue en cross réservée à la catégorie minime est intégrée au programme du championnat de France de cross.

2 - Conditions de participation :

La ligue Auvergne Rhône Alpes d'athlétisme engagera 1 équipe MIF et 1 équipe MIM (soit 8 MIF et 8 MIM). Le classement est effectué sur 6 arrivants dans chaque catégorie + classement mixte.

La sélection sera effectuée sur la base des résultats du championnat régional de cross.

3 – Engagements et Informations complémentaires :

Un e-mail informant de la sélection sera envoyé aux 8 premiers arrivants (MIF et MIM) du championnat régional de cross le mardi 20 février. (Réponse impérative positive ou négative par retour d'e-mail au plus tard le mardi 28 février – en cas de participation indiquer taille du maillot de ligue et transmettre l'autorisation parentale jointe à l'invitation)

Les athlètes classés de la 9ème à la 16ème place du championnat régional de cross seront informés par e-mail qu'ils sont susceptibles d'être sélectionnés en cas de désistement (même délais de réponse que pour les athlètes directement sélectionnés).

Une copie de l'invitation sera envoyée aux clubs des athlètes sélectionnés ou présélectionnés

La course ayant lieu le samedi, le déplacement avec 3 minibus est prévu le vendredi. Une attestation de sélection sera envoyée pour justifier de l'absence en cours du vendredi.

Le retour se fera le dimanche après les courses du championnat de France de cross CJESM. Arrivée prévue dans la nuit du dimanche au lundi. La présence en cours le lundi est souhaitable.

Hébergement et restauration sont pris en charge par la ligue. Prévoir le casse-croute du vendredi midi.

Triathlon en salle

minimes

❀❀❀❀❀❀

Finale Régionale triathlon minimes en salle
4 mars 2018 - Lyon (La Duchère) - Halle Stéphane DIAGANA

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette compétition s'adresse aux meilleurs minimes de la ligue AURA d'athlétisme qualifiés sur l'épreuve du triathlon en salle.
Les athlètes sont qualifiés sur leur performance de Triathlon et choisissent les 3 épreuves sur lesquelles ils vont concourir en respectant le règlement fédéral (au choix: 1 course + 2 concours ou 2 courses + 1 concours, NB: la marche est classée dans les courses et ne peut pas être choisie avec le 1000m).

2 - Conditions de participation :

Sont qualifiables : les athlètes minimes AURA ayant réalisé le minimum suivant au Triathlon hivernal entre le 1er novembre 2017 et le 25 février 2018. (MIF: 71 points - MIM: 64 points)
Liste des qualifiés mise en ligne sur le site AURA le mardi 20 février 2018 + mise à jour le mardi 27 février 2018

Engagement en ligne sur le site AURA des athlètes qualifiés du mardi 20 février au mercredi 28 février 23h59. L'engagement d'un athlète sur les 3 épreuves autorisées choisies (voir ci-dessus) sert de confirmation de participation au triathlon. Seuls les athlètes de la liste des qualifiés peuvent être engagés.

3 - Autres informations :

Engagement du jury en ligne sur le **site AURA** du mardi 20février au mercredi 28 février 23h59.
Aucun engagement hors concours en dehors des épreuves du Triathlon.
Compte tenu du nombre important d'athlètes AURA attendus sur cette compétition, aucun engagement hors ligue ne sera accepté.
L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site LARA (l'horaire définitif sera mis en ligne le jeudi 1er mars en fonction des engagés sur chacune des épreuves).

Aucune modification d'épreuve ne sera autorisée sur place.

RECOMPENSES :
En plus de médailles aux 3 premiers des podiums individuels, des coupes seront remises aux 3 premières équipes par catégorie (calcul sur 3 équipiers).

Matchs hivernaux inter-comités Benjamins Minimes
2 organisations distinctes sont prévues

1 - Présentation des épreuves :

2 organisations sont prévues :

- L'une coordonnée par le comité du Puy de Dôme est mise place le dimanche 18 mars 2018 à Aubière. Cette compétition concerne les BE, MI et CA qui concourent par équipes de comité sur invitation du comité 63
- L'autre, coordonnée de manière tournante par 2 ou 3 comités de l'ex-LARA (cette année CD 69 et 01) est organisée le dimanche 18 mars 2018 à Lyon.
  Cette compétition concerne les BE et MI qui concourent par équipe de comité sur invitation des comités organisateurs.

2 - Informations:

Les informations seront consultables sur les sites des comités organisateurs, avec lien depuis le site AURA

Jury : nombre d'officiels à présenter par club

Sur chaque compétition, pour le bon déroulement de celle-ci, il est impératif que tous les clubs participant inscrivent un nombre de jury qualifiés respectant les quotas suivants :

QUOTA POUR LES COMPETITIONS HIVERNALES REGIONALES

COMPETITIONS INDIVIDUELLES

De 2 à 6 athlètes = 1 Officiel
De 7 à 14 athlètes = 2 Officiels
De 15 à 22 athlètes = 3 Officiels
De 23 à 30 athlètes = 4 Officiels
De 31 à 40 athlètes = 5 Officiels
De 41 à 50 athlètes = 6 Officiels
A partir de 51 athlètes 7 Officiels

EPREUVES COMBINEES

1 athlète = 1 Officiel
De 2 à 4 athlètes = 2 Officiels
De 5 à 7 athlètes = 3 Officiels
De 8 à 11 athlètes = 4 Officiels
12 athlètes et plus = 5 Officiels

Contacts utiles : Commissions Régionales des Jeunes AuRA

Nom	Prénom	Fonction	Tél :	Adresse e-mail
GUILLON	Martine	Présidente CRJ AuRA	06 81 60 95 30	martineg24@orange.fr
CLAIRE	Michel	Président CSO AuRA	06.20.97.09.80	michelclaireyz@gmail.com
AUBERT	Patrice	CDJ 07-26	04 75 22 03 99	patriceaubert@libertysurf.fr
BAGRIOT	J.-Pierre	Formation Jeunes Juges	06.82.96.28.86	bagriot.jean-pierre@orange.fr
BONARDI	Alain	CTS	06.76.06.66.93	alain-bonardi@wanadoo.fr
CHATEL	Thierry	CDJ 73	06 77 04 87 73	thierry.chatel@hotmail.fr
DEDIANNE	Solange	CDJ 01 présidente	06.77.29.11.60	solangededianne@gmail.com
DOUMENG	Nicolas	Gestion compétitions	06.80.87.14.49	nicolas.doumeng@athlelara.com
ELDIN	Nathalie	CSO	06.08.13.94.83	nathaly.eldin123@orange.fr
FOURNIVAL	Alex	CDJ 74	06.77.07.04.57	alex.fournival@sfr.fr
GUARNERI	Vincent	CDJ 42 - VP CRJ	06 38 25 84 77	vincent.guarneri@orange.fr
GUILLON	Pierre	CSO	07 77 04 92 52	guillonpierre@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT AuRA + CDJ15/43/63	06.62.54.15.27	athle.auv@gmail.com
LEMARDELE	Julien	CDJ 63	06.77.31.24.79	lemardelej@gmail.com
MARET	Olivier	CDJ 38 prés. – VP CRJ	06 82 41 73 39	olivier.maret@grenoble.fr
PENICHON	Patrick	CD 74 - président	06 67 09 38 21	penichon.patrick2@orange.fr
PELLETIER	Bernard	Formation Jeunes Juges	06 08 24 40 19	bernpelletier@free.fr